



Droit des actionnaires d'une entreprise familiale

Par **merabli_old**, le **25/09/2007** à **13:43**

Je pose cette question pour ma belle mère. rnSon père possédait une entreprise de transport. C'est son frère qui aujourd'hui est à la tête de l'entreprise mais elle a toujours ses parts que son père lui avait donné. rnElle ne touche absolument rien sous prétexte qu'elle ne travail pas dans l'entreprise et elle est pourtant obligé de signer une fois par an des papiers qui sont remis au greffe.rnElle n'est convié à aucune réunion.rnElle voudrais savoir si elle est obligé de signer ses papiers et si c'est possible de posséder des parts dans une entreprise et de ne rien toucher parce qu'on y travail pas.